

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 544

présenté par
M. Berville

ARTICLE 6 BIS

Après le mot :

« condamnation »,

insérer les mots :

« de ces volontaires, bénévoles ou stagiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.